

GOLF DE MOLIETS – REGLES LOCALES

Ces règles spécifiques complètent les Règles locales permanentes des épreuves fédérales, annulent et remplacent toutes autres règles locales

HORS LIMITES : R 18

Définis par tout mur ou clôture de propriétés ou alignement de piquets blancs. Les clôtures électriques définissent également les limites du parcours, sauf au trou n°2 où la clôture définit une zone à pénalité rouge.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS : R 16

Terrain en réparation :

- Les dégâts causés par les sangliers
- Les zones dénudées sur les greens
- Les indentations de roue d'engin
- La zone dégradée, non tondue devant le green du 10

Zones des jeu interdites :

TROU N°2 : la zone à pénalité rouge définie sur le côté gauche du trou, y compris derrière le green s'étend à l'infini. C'est une zone **où le jeu est interdit**. Le joueur doit se dégager avec pénalité selon la R17.1d. De plus, sur ce trou, les grillages et poteaux sont déclarés **partie intégrante du parcours** et ne donnent droit à aucun dégagement sans pénalité.

TROU N°13 à gauche et TROU N°15 à droite : les zones délimitées par des piques bleus sont des zones d'où **le jeu est interdit**. Le joueur doit s'en dégager selon la R 16.1 (sans pénalité).

Obstructions inamovibles :

- Les chemins goudronnés et/ou gravillonnés
- Les arbres tuteurés avec ou sans cuvette à leur pied.

PARTIES INTEGRANTES

Les murs de gazon synthétique dans les bunker (trou n°4 et trou n°6) et L'ensemble des clôtures.

BALLE ENFONCEE/ R 16.3

La balle doit être enfoncée dans la *Zone Générale*

Exception : le dégagement selon la R 16.3 n'est pas autorisé lorsque la balle est *enfoncée* dans du sable dans une partie de la *Zone générale* qui n'est pas tondue à hauteur de *fairway*.

BALLE PLACEE : E3

Quand la balle d'un joueur repose sur une partie de la *Zone Générale* tondue à hauteur de *fairway* ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en plaçant la balle d'origine (ou autre balle) et en la jouant de cette *zone de dégagement* :

Point de référence : l'emplacement de la balle d'origine

Dimension de la zone de dégagement : **une longueur de club**

Restriction sur la zone de dégagement : Ne doit pas être plus près du trou que le pont de référence et doit être dans la zone générale.

CADENCES DE JEU : le temps de jeu est fixé à 4h45